

LES SOURCES

DE

L'HISTOIRE D'UN DÉPARTEMENT

AUX ARCHIVES NATIONALES

PAR

Charles SCHMIDT

ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES

Extrait

de la *Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine,*

numéro du 14 Mars 1902.

PARIS

IMPRIMERIE DE LA COUR D'APPEL

L. MARETHEUX, Directeur

1, RUE CASSETTE, 1

1902





LES SOURCES

DE

L'HISTOIRE D'UN DÉPARTEMENT

AUX ARCHIVES NATIONALES (1)

Dans l'exposé qu'il a fait, lors de notre première réunion, du but et du programme de la Société d'histoire moderne, M. Mathiez a eu soin d'indiquer que la question du travail historique en province ne serait pas négligée dans nos séances, et il a dit avec raison que « la Société manquerait à son objet, si les membres non résidents n'étaient pas intéressés directement à ses travaux (2) ». Les discussions soulevées depuis lors, et qui vont être reprises aujourd'hui, sont, en effet, une preuve que l'organisation du travail historique dans les départements n'est pas l'un des moindres soucis de notre société (3). En supposant constitués les groupements de travailleurs, que ce soient les sociétés savantes, trop généralement critiquées par notre confrère M. Bloch, ou que ce soient des groupements

(1) Communication faite à la *Société d'Histoire moderne* (séance du 2 janvier 1902). Je remercie MM. Tuetey, Gerbaux et Lelong, qui ont bien voulu me donner d'utiles indications.

(2) Bulletin de la *Soc. d'Hist. mod.*, nº 1 (juillet 1901).

(3) V. Bulletin de la *Soc. d'Hist. mod.*, nºs 2 (nov. 1901) et 4 (janv. 1902). Une commission a été nommée, qui est chargée d'étudier les moyens d'encourager les travaux d'histoire moderne en province, et les questions qui s'y rattachent, telles que les inventaires d'archives, etc.

nouveaux dans les centres universitaires, seule la question des sujets à traiter pourrait se poser; or, là-dessus, il ne saurait y avoir d'hésitation : le programme d'action a été donné par M. Aulard dans le discours qu'il a prononcé à la séance de clôture du Congrès des sociétés savantes en 1900, quand il a dit : « Le temps n'est plus où l'on croyait qu'en racontant ce qui s'est passé à Paris depuis 1789, on croyait raconter presque toute l'histoire de la France contemporaine ». Et il ajoutait : « Nous n'avons pas encore d'histoire complète d'un département ». Des monographies départementales, traitées non par un seul individu que l'immensité et la complexité de la tâche découragerait, mais par des groupes de travailleurs qui se partageraient la besogne, soit en tranches chronologiques, soit plutôt suivant les matières pour lesquelles chacun se saurait ou se croirait le plus de compétence, voilà donc quels doivent être, pendant longtemps, car il y faudra du temps, le but et le programme des érudits de province qui se sont consacrés plus spécialement à l'histoire de la France contemporaine.

Quand une équipe bien constituée se mettra à l'œuvre, la première question qui se posera, ce sera celle des *sources.* Il peut paraître étrange qu'il y ait là-dessus la moindre hésitation et que l'on puisse en être encore à se demander où l'on trouvera les éléments de l'histoire d'un département; il vaut cependant la peine de donner sur ce point quelques brèves indications, et c'est ce que je vais essayer de faire, en laissant aux travailleurs provinciaux le soin de s'orienter eux-mêmes dans les Archives départementales.

Il vous est certainement arrivé plus d'une fois, en lisant le compte rendu d'une histoire de la Révolution dans un département, de remarquer des critiques comme celle-ci : « L'auteur s'est confiné trop exclusivement dans les Archives

départementales; quinze jours de travail à Paris eussent heureusement complété et élargi son travail (1) ». Et vous avez été frappés de voir que très souvent, pour ne pas dire presque toujours, les érudits limitaient leur curiosité et produisaient ainsi des travaux forcément incomplets, parce qu'ils négligeaient une source d'information considérable, ignorants qu'ils étaient des ressources que pouvaient leur offrir les Archives nationales à Paris. Il m'a paru qu'il pouvait être utile de dire à ces travailleurs, d'abord que les Archives nationales peuvent leur fournir des documents, ensuite de quelle nature sont ces documents et dans quelles principales séries, actuellement classées, ils auront chance de trouver des matériaux pour leurs travaux. Tout ceci, bien entendu, ne s'adresse pas à ceux qui connaisseut déjà le chemin de la rue des Francs-Bourgeois, et auxquels je n'ai pas la prétention d'apprendre ce que renferment les Archives : c'est à nos confrères de province, c'est aux archivistes départementaux, guides naturels des travailleurs, que je voudrais donner ces indications générales, encore forcément incomplètes, pour qu'ils puissent en faire profiter ceux qui se mettront à la tâche proposée, savoir : l'histoire provinciale de la France contemporaine. Ils auront plus d'une fois l'occasion de leur faire comprendre qu'aucun travail complet ne saurait être fait sans un séjour à Paris; et, dans un pays centralisé comme le nôtre, cela n'est pas pour nous surprendre.

Pour éviter une sèche et monotone énumération de séries, de lettres et de chiffres cabalistiques, j'ai préféré supposer un groupe de travailleurs occupés à écrire l'histoire de leur département (2), depuis sa formation, en 1790, ou plutôt

(1) Voir la revue *la Révolution française*, t. XVIII, p. 572.
(2) Les exemples que je citerai seront pris dans le département de l'Yonne.

depuis les Assemblées provinciales de 1787, jusqu'en 1851, *date à partir de laquelle la communication des documents d'Archives est soumise à certaines réserves* (1). Ils se sont partagé la tâche, étudiant chacun pour toute la période, l'une des questions suivantes : formation du département, administration, esprit public, histoire économique, histoire financière, etc. Ils ont épuisé les ressources locales, Archives départementales de la période révolutionnaire où ils ont souvent constaté des lacunes pour des questions importantes, telles que les missions des représentants, archives modernes plus ou moins riches; ils ont utilisé le répertoire bibliographique de la Révolution dans leur département, répertoire que l'on devrait souhaiter à chaque département (2); naturellement, ils ont dépouillé le Bulletin des Lois, les Procès-verbaux des Assemblées, le journal *le Moniteur* (pour certaines périodes), etc. Cela fait, ils viennent à Paris; voici ce qu'ils y trouvent (3) :

1° 1787-1790.

Avant d'aborder l'examen des documents proprement révolutionnaires, il sera nécessaire d'étudier les procès-verbaux des Assemblées provinciales conservés en partie, les uns manuscrits, les autres imprimés (série C, série H, administrations locales, série AD1) avec la correspondance

(1) Les documents de l'année 1851 sont déjà communicables; on comprendra, en outre, que dans bien des cas, en particulier pour les documents de police et les papiers personnels, il doive être fait des réserves, même pour des dossiers antérieurs à 1851.

(2) *La Révolution dans le département de l'Yonne, 1788-1800. Essai bibliographique*, par Henri Monceaux, Paris, Picard, 1890, in-8°. Ce volume contient 3.420 articles.

(3) J'indiquerai simplement les lettres de série; on trouvera dans le tableau annexé au présent travail les cotes qui permettront des demandes précises.

relative à ces assemblées; une telle étude, faite en une série de monographies précises, nous fera connaître ce qu'ont été exactement ces assemblées et quelles questions elles ont eu à traiter. Puis, pour compléter les documents des Archives départementales sur l'état économique et sur le régime féodal dans la région qui est devenue le département, il faudra dépouiller les papiers du Comité des droits féodaux (Dxiv, Constituante et Législative) classés par ordre alphabétique de départements. On y trouvera les lettres, les suppliques, les réclamations concernant les droits féodaux. Les documents fournis par ce Comité sont précieux, car ils donnent des détails précis et locaux sur ce qu'était l'ancien régime dans les différentes régions; les mémoires adressés aux membres du Comité entrent dans certains détails qu'on serait vainement tenté de chercher ailleurs ; ils indiquent, par exemple, les droits particuliers à chaque région. Ainsi, je remarque que vingt communes du département de l'Yonne écrivirent au Comité pour lui exposer des griefs et lui demander des renseignements (1).

Mais, avant que le département ne soit formé, il y a encore les élections aux États généraux, qui ne sauraient être étudiées d'une manière complète sans l'examen des papiers conservés aux Archives nationales. Dans la série des pièces relatives à la convocation des États généraux (B^a 1-90, Bm 1-1741), on trouveua les procès-verbaux et cahiers des baillages d'Auxerre, Semur-en-Auxois, Avallon, Montargis, Sens, Nevers, Gien, Troyes, Villeneuve-sur-Yonne. La série C (14-25) (procès-verbaux des

(1) Dans Dvi (Comité des Finances) des documents sur les impositions des anciennes provinces. — M. Ph. Sagnac a donné, en appendice, dans sa *Législation civile de la Révolution française*, quelques documents du Comité des droits féodaux, pris parmi les plus caractéristiques.

Assemblées nationales) comble une partie de cette lacune, car elle renferme les procès-verbaux d'un certain nombre de bailliages et de sénéchaussées (1).

2° *Formation et topographie du département* (1790 à 1851).

Nous voici arrivés à 1790. La division du travail s'impose : une première question devra être traitée par l'un des membres du groupe : l'histoire de la formation du département et celle de ses différentes divisions administratives, judiciaires, ecclésiastiques, de 1790 à 1851. Il y a déjà quelques histoires de formation de départements, mais presque toutes sont incomplètes, car leurs auteurs n'ont pas eu l'idée ou n'ont pas cru nécessaire de consulter les papiers conservés à Paris : au premier rang je placerai les cartons du Comité de division (DIV *bis*) (Législative et Convention) classés par ordre alphabétique de départements. Ce Comité, qui n'a été que le continuateur, sous la Législative et la Convention, du Comité de constitution, dont il a en partie recueilli les papiers, a terminé la formation des départements. « La division du territoire avait provoqué de la part des villes et des villages l'envoi d'une quantité énorme de demandes, d'adresses et de réclamations qui, reçues par le président de l'Assemblée, étaient transmises au Comité de constitution, puis à celui de division. Ce sont ces documents qui forment le fonds du Comité de division (2). » Il peut arriver parfois que ces adresses aient été envoyées à la fois aux administrations de département

(1) Pour mémoire, je rappelle que la série ADI contient les documents imprimés relatifs à la convocation des Etats généraux. — Voir le recueil de M. Brette, *Documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789*.

(2) Introduction en tête de l'inventaire ms. du Comité, par M. G. Daumet. — V. AFIII 104-105, ans IV, V, VI, VII, divisions territoriales : délimitation des cantons, communes, départements.

et à l'Assemblée; mais le plus souvent les documents conservés à Paris sont uniques. Les lois résultant du travail du Comité, les procès-verbaux de division des départements, les cartes de Cassini découpées en nouvelles circonscriptions, sont dans la série des plans (NN), mais on ne saurait négliger, pour cette question topographique, les cartes de l'administration départementale (série F²), où toute une série est consacrée à la délimitation des départements et des communes de 1790 à 1839, à la délimitation des districts, plus tard à celle des arrondissements et des cantons. C'est également dans le Comité de division que l'on trouvera, classées par départements, les circonscriptions de paroisses (1); c'est enfin dans ce même Comité, dans celui de judicature (DXVII), dans celui de législation (DIII), dans celui de constitution (DIV) et dans les papiers de l'administration départementale que l'on trouvera les documents relatifs à l'établissement des tribunaux, les compétitions pour l'obtention d'un tribunal, les circonscriptions des cours et tribunaux (2).

3° *Élections diverses et Votes populaires* (1790-1851).

Celui des membres du groupe qui se sera chargé de l'histoire des élections et des votes populaires de 1790 à 1851 trouvera, classés par département, dans la série C, déjà plusieurs fois citée, les procès-verbaux des assemblées électorales pour la formation de l'Assemblée législa-

(1) V. en outre le Comité ecclésiastique DXIX.

(2) Le Comité de constitution contient, au point de vue des divisions topographiques, la correspondance des commissaires du roi avec le comte de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, le président et les députés à l'Assemblée pour la formation des départements (class. alph.). — Dans la série NN on trouvera également des *Projets de division* qui n'ont pas abouti.

tive, de la Convention (avec des lacunes pour les départements du Nord, de Seine-et-Oise et de la Haute-Vienne conservés dans les Archives départementales) (1), du Conseil des Anciens, de celui des Cinq-Cents, du Tribunat, du Corps législatif de l'an IX; dans la série CC (Sénat conservateur, Chambre et Cour des Pairs) les listes départementales des éligibles élus candidats au Corps législatif, les pièces à l'appui des listes électorales, les titres produits par les candidats de l'an IX à l'an XII et au delà. Cependant la mine la plus abondante pour cette question des élections c'est encore la série dite d'*Esprit public* dans l'énorme et sans cesse grandissante masse des cartons de l'administration générale de la France. J'aurai à donner encore des indications sur cette série, dont M. Aulard, à plusieurs reprises, a signalé, pour la période révolutionnaire, l'importance (2), mais dès maintenant je tiens à dire que pour un seul département on y trouve souvent plus de dix cartons, dont quatre environ sont consacrés aux élections de 1790 à 1877.

Une autre manifestation importante de l'opinion publique, mal connue celle-là dans le détail, ce sont les *votes populaires* ou plébiscites, c'est-à-dire les votes émis de 1793 à 1851 dans les diverses circonstances où la nation a été appelée à se prononcer sur un changement de constitution : le recensement en a été fait et est conservé dans la série B II, classée par départements, sauf pour le plébiscite de 1851, qui n'y est représenté que par un « résumé », cependant intéressant; on peut dire que les autres votes sont accompagnés du détail des opérations et des registres

(1) Ces procès-verbaux ont été imprimés presque tous à l'époque, mais sont devenus extrêmement rares.
(2) Voir, dans la *Révolution française*, t. XVIII, p. 185, l'inventaire des cartons relatifs à la Charente.

eux-mêmes : il faudrait donc, pour connaître exactement l'état de l'opinion dans un département aux différentes dates de son histoire, dépouiller les votes pour la Constitution de 1793, de l'an III, de l'an VIII, pour le Consulat à vie, pour l'hérédité impériale en l'an XII, pour l'acte additionnel de 1815 (registres par oui ou par non), pour le plébiscite de 1851, où les bulletins annulés et renvoyés devant la commission d'examen ont été conservés et méritent d'être examinés (1).

4° *Esprit public, administration* (1790-1851).

La partie principale dans l'œuvre collective, c'est évidemment l'étude de ce qu'on est convenu d'appeler d'un terme vague *l'esprit public*, surtout si l'on veut en même temps, et il est difficile de ne pas le faire, suivre l'évolution administrative de 1790 à 1851. Dans la masse considérable des documents, certaines divisions s'introduisent d'elles-mêmes et s'imposent : 1° de 1790 jusqu'à la création du Ministère de la police générale en l'an IV ; 2° de l'an IV jusqu'à la création des préfectures en l'an VIII ; 3° de l'an VIII jusqu'en 1830. On verra tout à l'heure pourquoi la période de 1830 à 1851, qui n'est cependant marquée par la création d'aucun rouage administratif important, est pourtant mise à part.

— 1° *De* 1790 *à l'an IV* on consultera d'abord les procès-

(1) Le dépouillement des différents plébiscites est nécessaire. A propos de celui de l'an III, M. Aulard écrit (*Hist. polit. de la Rév. fr.*, p. 531) : « Ce n'est qu'après avoir fait ce dépouillement qu'on saura jusqu'à quel point le royalisme se montra dans les assemblées primaires de l'an III ». — Chaque département devrait avoir un recueil analogue à celui de Queruau-Lamerie pour la Mayenne, de H. Faye pour l'Indre et-Loire, de L. Lacomme pour Saône-et-Loire, mais surtout de G. Bodinier : *Les Élections et les représentants de Maine-et-Loire* (où ont été mis à contribution les doc. des Arch. nat.). — Voir aussi Eschassériaux, *Les assemblées électorales de la Charente-Inférieure*, Paris, 1867, in-8°.

verbaux des assemblées avec leurs pièces annexes (en particulier pour la Convention), collection énorme de lettres, de pétitions, de prestations de serment, d'adresses des sociétés populaires, classées non par départements, mais dans un ordre chronologique : les recherches y sont faciles, car la table manuscrite de la Convention dont l'impression a été si souvent demandée, mais qui est aujourd'hui copiée en abrégé, et que chacun peut consulter, permet de retrouver à coup sûr, pour chaque département et chaque ville, les documents les concernant. Toutes les adresses n'y sont pas : j'en ai fait la vérification ; mais, d'autre part, dans bien des cas, il peut être utile de recourir à l'original, quand il a été conservé : ainsi je remarque dans les procès-verbaux de la Convention, à la date du 27 vendémiaire an III, un résumé en deux lignes d'une adresse du département de l'Yonne demandant le maintien du gouvernement révolutionnaire ; l'adresse elle-même est conservée et le texte vaut la peine d'être examiné, car il contient des corrections et suppressions intéressantes : après une phrase où les administrateurs de l'Yonne avaient dit : « N'avons-nous pas la baïonnette et le pas de charge, qui nous ouvrent partout le chemin de la victoire ? n'avons-nous pas le télégraphe et l'aérostat qui trompent la surveillance de nos ennemis ? » ils ajoutaient : « N'avons-nous pas la force de notre marine, qui résiste à toutes les tentatives d'Albion et assure nos communications commerciales avec les puissances neutres ? » La phrase fut soulignée et le texte porte cette annotation en marge : *Il ne faut pas insérer ce qui est souligné* (C. 321). Ce détail prouve qu'il est nécessaire de ne pas se contenter des procès-verbaux imprimés, mais de recourir au texte même des adresses, quand cela est possible.

On consultera ensuite les papiers de cinq Comités :

celui de *Constitution* (Div) (Assemblée constituante), l'un des plus importants par l'abondance des sujets auquels il a été amené à toucher; on y trouve des pièces relatives à la formation des corps administratifs dans les départements, des plans et projets d'administration, des questions posées par des citoyens sur le droit électoral, sur la vente des biens nationaux, sur la garde nationale etc.; — celui des *Rapports* (Dxxix) (Assemblée constituante), divisé en deux séries, l'une de départements, l'autre de villes. Ce Comité traitait les affaires de police générale et d'ordre public : on y trouve beaucoup de documents concernant les troubles dans les départements; pour celui de l'Yonne, par exemple, j'y relève les dossiers des troubles de Sens à l'occasion des envois de grains, les protestations de la municipalité d'Auxerre contre un article de la *Gazette de Paris* dans l'affaire peu connue des « otages du roi »; de même j'y relève des documents sur l'état militaire des villes de 1789 à 1791; — le Comité des *Recherches* (Dxxix *bis*) (Constituante). « Comme les Comités des rapports et des recherches étaient réunis pour les travaux de police générale et d'ordre public, les rapports sur ces objets se faisaient indistinctement au siège de l'un ou de l'autre. C'est pourquoi ce qui ne se trouvera pas à l'article de l'un il faudra le chercher à l'autre (1). » Tout n'est pas classé par départements, mais une première série chronologique contient des dossiers de troubles, de complots, d'affaires de subsistances; puis viennent les affaires qui ont provoqué des enquêtes plus sérieuses; — le Comité des *Pétitions* (Dxl) (Législative et Convention), qui recevait du président de l'Assemblée les adresses, lettres et mémoires, précieux pour l'histoire de l'esprit public : « Toutes les adresses ne

(1) *Table des Proc.-verb. de la Constituante*, t. II, p. 86.

sont pas là, évidemment, mais il y a celles que l'Assemblée jugea être les plus inconstitutionnelles, c'est-à-dire celles qui se trouvent avoir le plus d'intérêt pour l'histoire des idées républicaines (1). » Et c'est de l'examen de ces documents que M. Aulard a pu conclure que « c'est surtout dans l'est et le sud de la France que s'exprimèrent d'abord le mécontentement et les défiances contre Louis XVI, tandis que le nord, l'ouest, et le centre restèrent plus longtemps attachés à la personne du roi et à la cause de la royauté » (2); — enfin le Comité des *Dons patriotiques* (Dxxxiv) (Constituante), classé par ordre de villes, et où l'on trouve la liste des dons patriotiques et des dépouilles des églises.

C'est encore dans la série F (subdivision de l'esprit public, F[1c]III) que l'on trouvera le plus de papiers intéressants : de cette série F on a déjà dit qu'il a été donné autrefois, par M. Aulard, dans la *Révolution française* pour le département de la Charente, un résumé suffisant (3); je n'ai donc pas à y revenir longuement : je me contenterai de dire que pour le seul département cité, celui de la Charente, on compte douze cartons, contenant des récits de fête, des prestations de serment, des adresses, des adhésions, la correspondance politique des préfets de l'an VIII à 1870 (avec de grosses lacunes) : cette série devra donc être utilisée pour toute l'histoire du département et je me dispenserai de la signaler à nouveau tout à l'heure (4).

(1) Aulard, *Hist. pol. de la Rev. franç.*, p. 193 (à propos de la Constituante).

(2) *Ibid.*, p. 194.

(3) *Rev. franç.*, t. XVIII, p. 185.

(4) La première subdivision des papiers et registres d'administration générale de la France, F *préliminaire*, *Enregistrement*, est en général inutilisée. On y trouve cependant plus de 6.000 registres-répertoires où sont relevées, souvent avec beaucoup de détails, toutes les affaires traitées par les divers ministères de 1791 à 1870 et au delà. Il serait à souhaiter que ces registres pussent être mis à contribution, en particulier pour l'histoire économique. Mais pour cela, il faudrait que les Archives nationales eussent la place matérielle pour les rendre accessibles et consultables.

Les travailleurs de province ignorent assez généralement que les *Missions des représentants* ne peuvent être étudiées sans un séjour à Paris; récemment on me demandait si d'aventure les Archives nationales posséderaient quelque document sur telle mission dans un département voisin : on fut fort étonné d'apprendre que les rapports les plus importants sur l'ensemble de la mission étaient conservés précisément aux Archives nationales; il est vrai qu'ils sont un peu épars et qu'il n'est pas facile, on l'a dit, de s'y débrouiller; mais on aura cependant l'essentiel de ce qui est nécessaire en puisant dans la série C (Convention), si riche en documents de toute nature, dans les cartons de DI, qui contiennent les arrêtés, la reconstitution des autorités dans les départements. En tête de l'inventaire qu'il faisait de ces documents en 1860, M. Gautier écrivait : « Ces documents, s'ils étaient moins incomplets, nous présenteraient toute l'histoire de la Révolution française en dehors de Paris, dans la France. On n'a point fait cette histoire, et, dans tout ce qui a été écrit sur cette curieuse époque, on se préoccupe trop de Paris, auquel on veut tout rattacher. » Les lacunes sont en partie comblées par la série AFII, où une subdivision est consacrée aux missions des représentants. C'est dans ces diverses séries qu'on a relevé récemment les documents provenant de la mission de Maure aîné dans l'Yonne : on y a trouvé sa correspondance, ses arrêtés, ses rapports, l'indication des mesures qu'il a prises relativement aux subsistances (1).

L'émigration est classée en deux séries distinctes de la Police générale (F7), l'une départementale, l'autre par ordre alphabétique de noms de personnes: la partie dépar-

(1) Dans la préface du *Recueil des actes du Comité de salut public* M. Aulard donne des indications précieuses sur les papiers des représentants en mission.

tementale contient des demandes en radiation émanées de particuliers, pour chacun desquels existe un dossier distinct où l'on trouve souvent des pièces saisies; il est nécessaire, le plus souvent, de contrôler cette série par la série alphabétique, d'autant que celle-là seule contient les certificats de radiation ou de maintenue. Enfin il ne faudra pas négliger pour l'histoire de cette période la partie départementale du Comité de sûreté générale (série F⁷), où l'on trouve des dossiers d'arrestations, de détentions, et nombre d'arrêtés de mise en liberté (1).

— 2° *De l'an IV à l'an VIII.* — Dès l'an IV (nivôse) le ministère de la police est créé : peu à peu va se constituer cette série de plus de 12.000 cartons, où chaque département est représenté, soit par des rapports généraux sur sa situation politique, religieuse, économique, soit par les dossiers des *affaires* qui y furent signalées. Je ne puis donner ici que de brèves indications sur cette série dite de la *Police générale* (F⁷) : je me contenterai de dire qu'il s'y trouve des subdivisions départementales, plus riches jusqu'à l'an X que de l'an X à 1814, et abondantes de 1814 à 1830. Dans ces séries en trouve des documents sur les cultes, sur la police des ouvriers, sur le compagnonnage, sur le recrutement, sur les missions religieuses; pour Yonne, de 1814 à 1830, je trouve les adresses du préfet en 1814 et en 1815, des rapports sur l'agitation en faveur de Bonaparte pendant la Restauration, des rapports sur les Alliés, de curieuses *statistiques politiques* avec des notices individuelles, des rapports sur la situation générale du département tant au point de vue politique qu'au point de vue économique. L'historien de la Révolution y dépouillera, en particulier, les documents sur la situation politique des

(1) Cf. en outre BB1 (Correspondance et listes).

départements de l'an IV à l'an VIII, qui compléteront heureusement les documents des Archives départementales. A ce propos je pourrais citer telle étude récente sur un mouvement de réaction dans un département, qui aurait été certainement plus nourrie et plus vivante si son auteur avait connu le volumineux dossier conservé aux Archives nationales. C'est avec les documents de cette série que pourra être écrite l'histoire de la Terreur Blanche, et de l'examen, même superficiel, de quelques pièces on peut conclure que le sujet ne manquerait ni d'intérêt, ni surtout de nouveauté. Pour l'Empire et la Restauration on trouvera dans les papiers de la police générale, outre les séries départementales, l'énorme collection des dossiers d'affaires particulières, où les recherches sont faciles et se font à peu près à coup sûr. L'historien d'un département ne saurait négliger cette source d'informations, pas plus d'ailleurs qu'il ne devra ignorer les feuilles de travail de l'arrondissement de police dans lequel était compris son département.

C'est à 1830 que s'arrête la série F^7, du moins dans sa partie spécialement politique (1).

Dès que le ministère de la police fut créé, le ministre de la justice entretint une correspondance régulière avec son collègue de la police et pour toute affaire criminelle, que ce fût un assassinat ou que ce fût un attroupement séditieux, que ce fût un vol ou que ce fût une manifestation politique jugée dangereuse, il y eut échange de lettres et de rapports, et voilà pourquoi une série jusqu'ici inutilisée, mais pour laquelle manquent à peu près totalement les moyens de recherche, la série dite de la *Correspondance énérale* de la division criminelle (BB^{18}), départementale de

( ) Pour la Restauration et la monarchie de Juillet, cf., en outre, dans F^7, les *rapports de gendarmerie*, classés par département.

l'an IV à 1815, chronologique de 1815 à 1851, doit être mise à contribution. Pour l'Yonne, par exemple, j'ai relevé, au milieu de beaucoup de dossiers sans intérêt, des enquêtes sur les mouvements populaires qui ont provoqué des arrestations, sur les mesures prises pour appliquer la loi sur les émigrés, des lettres et pétitions individuelles sur la non-application des lois, des conflits entre les autorités judiciaires et administratives, des documents sur la police des cultes (1).

Pour la période impériale, j'y ai relevé des rapports et enquêtes politiques, quelques lettres complétant un dossier relatif à une insurrection fomentée à Auxerre par Fournier l'Américain en 1814, plusieurs dossiers concernant des conscrits réfractaires, enfin des documents sur l'occupation étrangère en 1814 et en 1815.

— 3° *En l'an VIII* les préfectures sont créées et la nouvelle organisation administrative, qui sera définitive, est adoptée. Je ne reviens pas sur les séries de F qui contiennent des documents allant, au moins théoriquement, jusqu'en 1851; je ne parle ici que des séries nouvelles, conséquence des institutions nouvelles. L'histoire d'un département n'est pas complète sans l'histoire de son personnel administratif : préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture ont leurs dossiers aux Archives; les conseillers généraux, ceux d'arrondissement, les maires, les adjoints, les conseillers municipaux y ont aussi des dossiers, moins volumineux sans doute, mais cependant intéressants par les notes politiques des préfets; (séries F^{1b}I, F^{1b}II) (2). Il faut dire néanmoins que, pour les

(1) Cf. en outre : AFIII 211-267 (an IV-VIII).— AFIII : Arrêtés concernant les départements. — AFIII 98 : Personnel des administrations. — AFIII 110-111 : Adresses relatives au 18 fructidor an V.

(2) Dans F^{1b}I Honneurs et préséances (1790-1816) p. ordre de départements. — Les documents concernant le personnel *municipal* remontent à 1790. —

années comprises entre 1837 et 1850, les lacunes sont nombreuses, et que, de 1859 à 1870, le déficit est absolu ; on croit que les dossiers de ces onze années ont été détruits dans des déménagements successifs du ministère de l'Intérieur. Dans la série F¹ᶜIII on dépouillera les rapports et comptes rendus des préfets, mais surtout les procès-verbaux des conseils généraux et de quelques conseils d'arrondissement ; il ne faut pas cependant oublier que ce n'est que depuis la loi de 1838 que les conseils généraux sont autorisés à publier leurs délibérations : de 1800 à 1838 on est donc à peu près sûr de trouver l'inédit (1).

— 4° *De 1830 à 1851 :* Jusqu'en 1830 les renseignements étaient assez abondants pour l'histoire politique du département; de 1830 à 1851, il n'y a plus aucun rapport de préfet, ni aucun document de police intéressants. Une tradition veut que sous le second empire les papiers de ce genre aient été détruits par ordre d'un directeur du ministère de l'Intérieur, et il semble que cette destruction n'ait pas été spéciale aux papiers parisiens; car, dans quelques grands dépôts départementaux, un de nos amis a constaté récemment la même lacune (2). Je crois cependant qu'il y a trois sources d'informations qui pourraient en partie sup-

Pour le seul département de l'Yonne : 17 cartons de dossiers du personnel municipal. — Dans BI (Élections diverses) on trouvera des documents pour les élections d'administrateurs de département et de district. — Collection AA : Esprit public au 20 mars 1815 (départementale), le fédéralisme dans les départements et Doc. sur les Tribunaux 1790-1830, — DIV (Comité de Constitution), formation des corps administratif, etc. (V. plus loin le tableau annexé à mon travail).

(1) Dans la série AFIV on trouve, pour l'Empire, les *décrets* concernant chaque département, avec les rapports qui les ont préparés. Les décrets sont connus, mais il peut être intéressant de dépouiller les rapports préparatoires et de voir les corrections faites.

(2) Sur cette destruction voy. G. Richou, *Traité théorique et pratique des Archives publiques*, p. 99-100. « Un fait scandaleux et encore récent donne la mesure du degré que cette indifférence [du haut personnel des ministères à l'égard de leurs archives] peut atteindre. Lorsque, sous prétexte d'agrandissement, le ministère de l'Intérieur fut transféré de la rue de Grenelle à la place Beauvau,... on commença par entasser dans les

pléer à l'absence de documents dans les séries où nous étions habitués à en trouver :

1° Les procès politiques de la Cour des Pairs, où tous les papiers saisis ont été conservés et nous renseignent sur l'histoire du parti républicain et des doctrines socialistes sous la monarchie de Juillet (série CC); un de nos confrères a dépouillé les 120 cartons du procès d'avril 1834 et il y a trouvé matière à d'abondants travaux; 2° la *correspondance générale* de la division criminelle, déjà signalée (BB[18]), devra être également consultée, car elle ne contient pas seulement des dossiers de crimes de droit commun sans intérêt, mais des rapports de procureurs généraux sur la situation politique, sur les grèves, sur les agissements du parti républicain. Les recherches sont longues et difficiles, en raison de l'absence de répertoire; mais les documents étant classés dans un ordre chronologique à peu près rigoureux, des demandes exactement datées pourront provoquer des réponses précises. Je citerai le cas d'une demande sur les grèves de 1833-1834 : c'est dans cette seule série de correspondance criminelle qu'il a été possible de trouver des renseignements, médiocres pour Paris, mais relativement

corridors une masse énorme de liasses. Pour remédier à cet encombrement, M. Thuillier, directeur de l'administration départementale, eut recours à un procédé radical. Après avoir fait remplir les greniers, il envoya au pilon tout ce qui n'y avait pas trouvé place, c'est-à-dire les documents les plus utiles, la plus grande partie des papiers de la Direction départementale, sans vérification ni triage... » (Cette destruction eut lieu sans doute en 1863.) — Dans ce même volume, on lira avec intérêt ce que M. Richou dit des Archives des ministères, « livrées à l'arbitraire d'un personnel qu'aucune préparation, aucune étude antérieure n'ont initié aux fonctions d'archiviste ». On doit souhaiter qu'un jour l'agrandissement des Archives nationales, rendu possible par le déplacement de l'Imprimerie nationale, permette le versement des papiers actuellement entassés dans les archives des ministères et qui restent forcément inutilisables aux historiens. — Sur la manière dont se constituaient peu à peu, dès le début du siècle, ces dépôts d'archives (Chambre et ministères), voy. Richou, *op. cit.*, p. 25, note, citation de Camus.

abondants pour quelques départements; 3° enfin, il ne faudra pas négliger les *Comptes d'Assises* (BB[30]); pour les affaires plutôt politiques ils peuvent être utiles à consulter.

Tout cela, en somme, est peu de chose (1), et, à une demande que faisait un étudiant de Lille sur le département du Nord de 1848 à 1851 il n'a été possible de donner qu'une maigre réponse, au moins pour l'histoire politique; il n'en a pas été tout à fait de même pour l'histoire économique.

5° *Histoire économique et Histoire financière* (1790-1851).

L'histoire économique, qui occupera amplement l'un des travailleurs du groupe, ne saurait être écrite sans un dépouillement des documents des Archives nationales : que ce soit pour la vente des biens nationaux, pour laquelle on possède les procès-verbaux d'estimation, les soumissions des municipalités, les décrets d'aliénation (*Séries C et Q*[2]), ou que ce soit pour l'étude des subsistances pendant la Révolution et de l'an VIII à 1830, les renseignements sont abondants : le Comité des rapports (Dxxix) et des subsistances (Dxli) ainsi que celui des recherches (Dxxix *bis*) fournissent des indications sur les troubles dans les départements, pour la cherté et la rareté des grains; des mémoires, projets et observations sur les

(1) Il est à craindre que les documents confidentiels (notes de police, rapports politiques) ne deviennent de moins en moins nombreux; car, plus l'histoire deviendra une science précise, puisée aux sources, plus aussi les administrateurs et les hommes politiques craindront de laisser aux historiens le moyen de savoir, au moins en partie, ce qu'a été le passé; peu d'hommes se soucieront de livrer à la publicité future *tous* leurs papiers (cf. les discussions soulevées par les papiers de Crispi).

questions de subsistances envoyées par les villes; le Comité de division (Div *bis*) et la série AFIII fournissent pour les années 1790 à 1800 les pétitions pour l'établissement des tribunaux de commerce, qui nous donnent des indications sur l'état économique d'une région; les procès-verbaux de la Convention, au mot *Grains*, renvoient à nombre de dossiers de sédition dans les départements; mais ce sont encore les subdivisions de la série F, agriculture, commerce et industrie, subsistances, statistique, qui réservent le plus d'indications nouvelles (1). Cependant il ne s'y trouve que peu de classements départementaux : des statistiques de récoltes et de défrichements, des statistiques agricoles en général, les liasses de la Commission des subsistances et sa correspondance avec les sociétés populaires et les autorités, des renseignements mensuels sur l'état de l'agriculture pendant la Restauration, sur la circulation des grains, les mercuriales de l'an XII à 1825; dans les papiers de la police générale, des renseignements sur la situation des manufactures de 1816 à 1821. Mais, en raison du classement par matière, les demandes devront être aussi faites plutôt par matière que topographiquement. Il faudra, par exemple, dépouiller tout ce qui concerne l'industrie du fer, pour arriver à dégager ce qui concerne cette industrie dans un seul département. Je signale dans la série dite de statistique, F^{20} (2), des tableaux de salaires pour le début de ce siècle.

(1) Pour mémoire : F^{13} *Travaux publics*; séries départementales. — F^{14} *Ponts et chaussées, mines* : Conseil des mines, routes départementales (V. l'inventaire méthodique). — F^{15} *Hospices et secours* : Demandes de secours, enfants assistés, comptes des hospices. — F^{16} *Prisons et mendicité* : série départementale. — AFIV Ouvriers mis en réquisition en l'an IV (série départementale). — AFII 68-74 (Subsistances, série départementale). — FII (Ponts et chaussées, voirie).

(2) F^{20} 293-396 : Etats de population par districts et cantons classés par département; un tableau de population pour l'an VIII et un tableau de l'emplacement et de la distribution des assemblées primaires pour l'an V.

En même temps que l'histoire économique, l'histoire financière sera traitée à l'aide des papiers du Comité des finances (Dvi) (Constituante, Législative, Convention). J'y relève des séries départementales relatives aux dépenses du culte, aux contributions patriotiques, aux assignats, au numéraire, aux emprunts des municipalités; des rapports sur les impositions des anciennes provinces, sur les finances des villes; la comptabilité départementale devra être dépouillée (F^{5}II) : j'y relève 30 cartons pour le seul département de l'Yonne (1); on utilisera les documents de l'administration départementale qui renseignent sur l'emprunt forcé de l'an IV, et les emprunts de l'Empire (F^{3}); ceux du Comité des assignats et monnaies (Dviii), où l'on étudiera les lettres et pétitions collectives des départements relativement aux questions de papier-monnaie (2).

6° *Cultes* (1790-1851.)

Pour les dernières subdivisions, cultes, instruction publique, etc., mes indications seront brèves, et le tableau placé à la suite de cette étude les précisera. On trouvera, classées par département, les liasses de F^{19} (cultes) et de Dxix (Comité ecclésiastique), des documents sur la circonscription des paroisses (Div *bis*), sur la situation religieuse de l'an IV à l'an VIII (F^{7}), sur les élections ecclésiastiques de l'an V, sur les cultes de la Raison et de l'Être Suprême (Dxxxviii) (3).

(1) F^{5}II contient pour l'Yonne : Dépenses, 1790-1881 ; Budgets, an IX-1886 ; Correspondance, 1791-1837 ; Réquisition, an IX-1825 ; Perception, 1877-1890 ; Recouvrement, 1870-1890.

(2) Quelques documents dans F^{2}I et dans Dvi, Comité des Finances.

(3) Je signale ici, pour mémoire, les archives de la Chambre des députés, où l'on trouve beaucoup de documents importants pour l'histoire économique (eu particulier l'enquête industrielle et agricole de 1848). Mais les formalités d'accès sont si compliquées et longues, qu'il serait à souhaiter que ees documents fussent transportés aux Archives nationales.

7° *Instruction publique* (1790-1851).

L'histoire de l'instruction publique dans un département devra être, elle aussi, complétée à l'aide de recherches à Paris : un modèle de monographie limitée à l'enseignement secondaire est, dès à présent, donné aux travailleurs dans l'excellente *Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône de 1790 à 1900* par MM. Charléty et Chabot (1).

Le Comité d'Instruction publique de la Législative et celui de la Convention (voir le Recueil de M. J. Guillaume), dont les papiers sont partagés entre les séries F¹⁷, Dxxxviii, AFii (2), fourniront des mémoires et des plans d'instruction publique, pour les trois ordres d'enseignement, des documents sur les écoles centrales, qui compléteront ceux de la série BB (cours de législation). Je signalerai en particulier l'enquête de 1790-1791 et celle de l'an IX (3).

C'est aux Archives nationales seulement que j'ai pu trouver les plans des cours des professeurs des écoles centrales que ne m'avaient pas donnés les Archives départementales.

8° *Histoire judiciaire* (1790-1851).

L'emplacement des tribunaux, leur installation, leur personnel, les plaintes et dénonciations contre les juges, les contestations en matière de législation, l'épuration des tribunaux en 1807, les élections au tribunal de cassation

(1) Paris, Picard, 1901, in-8°.
(2) Cf. en outre AFiii 108 (Ecoles centrales).
(3) Un résumé de ces deux enquêtes a été donné par M. l'abbé Allain dans *L'Œuvre scolaire de la Révolution* (1891, in-8°), et dans la *Rev. des quest. hist.*, t. L et LII.

(lacunes), la liquidation des offices de judicature, tout cela se trouve dans les Comités de législation, de judicature, de division (DIII, DXVII, DIV *bis*) dans les papiers de l'administration départementale (F^2) et dans les série CC et BI.

9° *Histoire militaire* (1790-1831).

Deux mots sur l'histoire militaire, et j'ai fini. Dans les papiers du Comité de salut public on trouvera des renseignements sur les bataillons des départements et des villes; dans les papiers de l'administration départementale, des documents sur les réquisitions de l'an IX à 1825, sur les compagnies départementales au temps de l'Empire et de la Restauration; dans les papiers de la police militaire (F^9), classés par départements, des documents sur la conscription, la garde nationale, les levées de l'Empire; dans les papiers de la police, des documents aussi sur la conscription et la garde nationale, de l'an XII à 1825 (F^7); enfin dans les 100 premiers cartons de la correspondance criminelle (BB^{18}), la plupart des procès pour contravention à la conscription sous le premier Empire, dont le dépouillement réservera sans doute des surprises (1).

Conclusion.

C'est seulement après avoir dépouillé tous ces documents, que l'équipe d'un département pourra se mettre à l'œuvre de rédaction et aboutir ainsi à un travail collectif où il y aura sans doute, suivant l'expression de M. Aulard, des disparates, des inégalités, mais dont chaque partie aura été faite avec la même méthode, selon le même plan, avec le temps et l'application nécessaires, j'ajouterai avec les

(1) Cf. en outre FII Subsistances (subsistances militaires sous le premier Empire).

mêmes sources, et dont l'ensemble formera un élément, aussitôt utilisable, de l'histoire générale.

Cependant, comme la communication qne je viens de faire rentre en quelque manière dans le sujet de la discussion qui va avoir lieu, je ne voudrais pas terminer sans exprimer des vœux dont la réalisation vous semblera facile en supposant organisés les groupes de travailleurs agissant avec un plan d'ensemble et une méthode commune. Je souhaiterais d'abord que chaque département possédât un jour : 1° l'inventaire imprimé ou autographié de ses archives révolutionnaires et modernes; 2° un répertoire bibliographique analogue à celui qui existe pour l'Yonne et qui rend tant de services, mais qui comprendrait aussi les années 1800 à 1851; 3° un inventaire-sommaire des documents conservés à Paris, aux Archives nationales, et concernant ce département. On possède pour le département de Seine-et-Marne un volume où ont été relevés tous les documents intéressant ce département jusqu'en 1789 et conservés soit dans les archives des sous-préfectures, soit dans les archives des différents ministères, soit enfin aux Archives nationales. Un tel travail devrait être fait pour la période contemporaine. Le Comité des travaux historiques ne pourrait-il pas provoquer, encourager et peut-être subventionner un tel inventaire, qui servirait de modèle pour les suivants? Avec ces trois instruments de travail, les recherches et la mise en œuvre seraient aisées. Mais, et c'est là ce qui m'amène à formuler un second vœu que je voudrais voir discuter, bien souvent les travailleurs des départements ne peuvent pas, pour des raisons matérielles, venir à Paris faire les recherches indispensables, et sont forcés ainsi de produire des travaux incomplets. Puisque l'idée de la subvention individuelle, comme moyen de provoquer et d'encourager des travaux, va être mise en avant, je me

demande s'il ne serait pas possible que des commissions départementales compétentes, juges de la nécessité et de l'utilité de ces travaux, pussent attribuer des bourses de voyage à Paris ou des indemnités de copie, grâce auxquelles l'histoire locale serait désormais moins étroite, moins limitée, plus compréhensive. Ne pensez-vous pas aussi que la Société d'histoire moderne pourrait, lorsqu'un jour elle disposera de fonds abondants, aider à l'élaboration de quelques-unes de ces monographies départementales, sans lesquelles une histoire complète de la France contemporaine n'est pas possible?

TABLEAU RÉCAPITULATIF (1)
(1787-1790-1851)

I

1787-1790.

Assemblées provinciales.

C 12-13. — Procès-verbaux des Assemblées provinciales : correspondance, pièces annexes, etc., classées par provinces (C^{12} : Alsace-Bretagne ; C^{13} : Champagne-diocèse d'Uzès).
AD_{IV}^{a}-2. — Brochures sur les Assemblées provinciales.

(1) Pour que les indications données dans cet article pussent être rapidement mises à profit, il a paru nécessaire de les compléter par un tableau sommaire des séries citées au cours de ce travail ; j'ai relevé, dans ce tableau, en les classant suivant les divisions adoptées pour ma communication, les séries des Archives nationales où il y a des papiers classés soit chronologiquement, soit topographiquement (c'est-à-dire par ordre de villes), soit par départements. Autant que faire se pouvait j'ai indiqué, dans chaque série, les cotes exactes, et, quand les documents étaient particulièrement importants, les cartons ou liasses correspondant à chaque département. Je tiens à dire encore ici que *tout n'est pas dans ce tableau*, mais seulement les indications générales indispensables. L'*État des inventaires des Archives nationales*, récemment paru, rend déjà de grands services. — Je laisse de côté, en général, les départements annexés sous la Révolution, le Consulat et l'Empire (dont les sources historiques sont d'ailleurs à peu près les mêmes).

Hi 1589-1777. — Papiers divers : édits, règlements, convocation et personnel ; affaires traitées.

NN. — Cartes des provinces, classées topographiquement.

Régime féodal.

Dxiv 1-13. — Papiers du Comité des droits féodaux ; les douze premiers cartons classés par ordre alphabétique de départements :

Dxiv 1. Ain — Ariège.
2. Aube — Corrèze.
3. Côte-d'Or — Finistère.
4. Gard — Jura.
5. Landes — Manche.
6. Marne — Meurthe.
7. Meuse — Moselle.
8. Nièvre — Puy-de-Dôme.
9. Pyrénées (Basses-) — Rhin (Haut-).
10. Rhône — Somme.
11. Tarn — Yonne.
12. Supplément : Ain — Yonne.

Dvi 1-64. — Papiers du Comité des Finances : documents sur les impositions des provinces.

Élections aux États généraux.

B^a 1-90. — Règlements, lettres, procès-verbaux, mémoires.

Dans le *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de* 1789 de M. Brette (Paris, 1894, in-8°), on trouvera, aux pages cxxix et suiv. de l'introduction, un inventaire détaillé de la série B^a.

Biii 1-174. — Transcription des procès-verbaux des Assemblées électorales, délibérations des villes, etc. (complète B^a). Dans le même recueil de M. Brette, p. cxxxv et suiv., on trouvera l'inventaire détaillé de cette série.

C 14-25. — Procès-verbaux d'assemblées électorales et documents relatifs à l'élection des députés des bailliages et sénéchaussées aux États généraux (complète B^a). Dans le même recueil de M. Brette, p. cxli et suiv., on trouvera l'inventaire de cette série.

ADi 5-8. — Brochures sur la convocation des États généraux.

II

1790-1851.

1. Formation du département. Histoire topographique de 1790 a 1851.

Div *bis* 1-110. — Papiers du Comité de division du territoire (Législative et Convention). Plusieurs classements départementaux.

NN* 1-14. — Procès-verbaux du Comité de division.

NNiii. — Cartes originales des départements.

C. 86-133. — Procès-verbaux de formation de municipalités, cantons, districts et départements; en particulier des adresses. — M. Brette, dans le recueil cité, a donné, p. cxlv, un inventaire détaillé de cette série.

AFiii 104-105. — Délimitations des communes, cantons et dép., ans V-VII. Pétitions diverses, etc.

F²i 442-886. — Divisions territoriales : 1790-1839. Dép. arr. cant. communes. (Plusieurs séries départementales).

F²ii 1-345. — Délimitation des communes (série départementale).

Dxvii 1-9. — Papiers du Comité de judicature : Circonscriptions judiciaires.

Diii 1-391. — Papiers du Comité de Législation : Circonscriptions judiciaires (*passim*).

Div *bis* 92 — Papiers du Comité de Division : Circonscriptions judiciaires.

Div 70-72. — Papiers du Comité de Constitution : Circonscriptions judiciaires.

Div *bis* 93-106. — Papiers du Comité de division : Circonscription des paroisses 1791-93.

F¹⁹ 700-817. — Papiers de l'administration des cultes : Circonscriptions diverses : classement départemental.

NNiv. — Cartes des diocèses.

2. Élections diverses et votes populaires. 1790-1851.

C. 14-653. — Procès-verbaux des *Assemblées nationales* : élections, etc.

Ass. législative : C. 135. Ain — Drôme.
C. 136. Eure — Lot-et-Garonne.
C. 137. Lozère — Paris.
C. 138. Pas-de-Calais — Yonne.

Convention : C. 178. Ain — Gironde.
C. 179. Hérault — Nord.
C. 180. Oise — Somme.
C. 181. Tarn — Yonne (et colonies).

Conseil des Cinq-Cents et Conseil des Anciens réunis :

1re session : C. 480. Ain — Forêts.
C. 481. Gand — Mont-Terrible.
C. 482. Morbihan — Yonne.

2e session : C. 509. Ain — Dyle.
C. 510. Escaut — Jura.
C. 511. Landes — Moselle.
C. 512. Nèthes (Deux-) — Pyrénées-Orientales.
C. 513. Rhin (Bas-) — Yonne et St-Domingue.

3e session : C. 530. Ain — Cher.
C. 531. Corrèze — Golo.
C. 532. Hérault — Lys.
C. 533. Maine-et-Loire — Pyrénées-Orientales.
C. 534. Rhin (Bas-) — Somme.
C. 535. Tarn — Yonne et Guyane.

4e session : C. 571. Ain — Côte-d'Or.
C. 572. Côtes-du-Nord — Garonne (Haute).
C. 573. Gers — Jura.
C. 574. Landes — Mayenne.
C. 575. Meurthe — Nord.
C. 576. Oise — Sarthe.
C 577. Seine — Yonne et colonies.

C* 1-440. — Registres des procès-verbaux des assemblées.

CC. — Sénat conservateur, Chambre et Cour des Pairs impériale et royale. Liste des éligibles, etc. (Plusieurs séries départementales).

F1cIII. — Série dite *d'esprit public*. Chaque département y compte un certain nombre de cartons : 10 à 15 cartons ; quelques-uns sont consacrés aux élections de 1790 à 1877. (V. par exemple l'Inventaire de F1cIII pour la Charente, donné par M. Aulard, Rév. fr., t. XVIII, p. 185) (1).

BI 18-24. — Élections des départements : 1790 à l'an IV.

BII 1-1048. — Élections diverses et votes populaires (constitution de 1793, Constitution de l'an III, Constitution de l'an VIII, Consulat à vie, Hérédité impériale, Acte additionnel 1825, Plébiscite de 1851).

(1) Cf. en outre, an IV-an VIII, AFIII 211-267 (élections, ans V-VII).

Cadre du classement de la série BII (2e partie, votes populaires).

	CONST. de 1793	CONST. de l'an III	CONST. de l'an VIII	CONSULAT à vie	HÉRÉD. impériale	ACTE addit. 1815	PLÉBIS. de 1851
Ain	1	35	75-76 *bis*	472	672	854	958
Aisne	1	35	77-83 *bis*	473-474 *bis*	673-674	855	958
Allier	1	35	84-84 *bis*	475	675	856	959
Alpes (Basses-). . . .	2	36	85-85 *bis*	476	676	857	960
Alpes (Hautes-). . . .	2	36	86-86 *bis*	477	677	858	961
Alpes-Maritimes . . .	2	36	87-87 *bis*	478	678	»	»
Ardèche	2	36	88-88 *bis*	479	679	859	962
Ardennes	2	36	89-93 *bis*	480-481 *bis*	680-681	860	963
Ariège.	2	37	94-95 *bis*	482	682	861	964
Aube	3	37	96-98 *bis*	483	683-684	862	965
Aude	3	»	99-100 *bis*	484	685	863	966
Aveyron.	3	38	101-103 *bis*	485	686	864	967
Bouches-du-Rhône . .	4	38	104-104 *ter*	486	687	865	968
Calvados.	4	39	105-114 *bis*	487-488	688-690	866-867	969
Cantal.	5	39	115-116 *bis*	489	691-693	868	970
Charente.	5	40	117-118 *bis*	490	694	869-870	971
Charente-Inférieure. .	6	40	119-121 *bis*	491	695	»	972
Cher.	6	40	122-123 *bis*	492	696	871	973
Corrèze	6	41	124-125 *bis*	493	697	872	974
Corse	»	»	»	»	»	873	975
Côte-d'Or	7	41	126-132 *bis*	494-495	698	874-875	976
Côtes-du-Nord	7	42	133-134 *bis*	496	699	»	977
Creuse.	7	42	135-137	497-499	700	876	978
Dordogne	8	43	138-140 *bis*	500	702	877	979
Doubs.	8	43	141-144 *bis*	501	703	878	980
Drôme.	8	43	145-146 *bis*	502	704	879	981
Eure.	9	44	156-160 *bis*	508-509	713-715	880-882	982
Eure-et-Loire	9	44	161-164 *bis*	510-511	716-718	883-884	983
Finistère.	10	45	165-166 *bis*	512	719	885	984
Gard.	10	45	170-173 *bis*	514	721	886	985
Garonne (Haute-) . .	11	46	174-178 *bis*	515-516	722-723	887-888	986
Gers.	11	46	179-183 *bis*	517-518	724-725	889	987
Gironde	12	47	184-187 *bis*	519-520	726	890	988
Hérault	12	47	189-190 *bis*	522	728-729	»	989-990
Ille-et-Vilaine	13	47	191-194 *bis*	523-524	730-731	891	991
Indre	13	48	195-198 *bis*	525	732	892	992
Indre-et-Loire	13	48	199-201 *bis*	526	733	893	993
Isère.	14	48	202-206 *bis*	527-528	734-736	894	994-996
Jura	14	48	210-212 *bis*	530	739	895	997
Landes.	15	49	213-214 *bis*	531-532	740-741	896	998
Loir-et-Cher	15	49	218-221 *bis*	536	744	897	999
Loire	»	49	222-223 *bis*	537	745	898	1000
Loire (Haute-)	15	49	224-225 *bis*	538-539	746	899	1001
Loire-Inférieure . . .	15	49	226-226 *bis*	540	747-748	900	1002
Loiret	16	50	227-229 *bis*	541	749	901	1003
Lot	16	50	320-233 *bis*	542	750-751	902	1004
Lot-et-Garonne . . .	17	51	234-236 *bis*	543	752-753	903	1005
Lozère.	17	51	237-237 *bis*	544	754	904	1006
Maine-et-Loire. . . .	17	52	241-242 *bis*	546-547	756-757	905	1007
Manche	18	52	243-249 *bis*	548-549	758-759	906	1008
Marne	18	52	250-260 *bis*	550-560	761	907	1009
Marne (Haute-). . . .	18	53	261-264 *bis*	561-562	762	908	1010
Mayenne.	19	53	265-266 *bis*	563-564	763	909	1011

	CONST. de 1793	CONST. de l'an III	CONST. de l'an VIII	CONSULAT à vie	HÉRÉD. impériale	ACTE addit. 1815	PLÉBIS. de 1851
Meurthe	19	54	267-270 *bis*	565-567	764-765	910-911	1012
Meuse	19	54	271-275 *bis*	568	766-767	912-913	1013
Morbihan	20	55	281-284 *bis*	573	771-772	915	1014
Moselle	21	55	282-288	574	773-776	916-917	1015
Nièvre.	21	56	291-294	576	778	918	1016
Nord.	22	56	295-305	577-578	779-780	919-920	1017
Oise	22	57	306-314	579-580	781	»	1018
Orne.	23	57	315-319	581	782-783	921	1019
Paris	23	V. Seine	V. Seine	V. Seine	v.Seine	»	»
Pas-de-Calais.	24	57	325-332	584-586	786-788	922-923	1020-21
Puy-de-Dôme	24	58	333-338	588	791-793	924	1022
Pyrénées (Basses) . .	25	58	339-344	589	794-795	925	1023
Pyrénées (Hautes-). .	25	58	345-347	590	796-797	926	1024
Pyrénées-Orientales .	25	58	348-349	591	798	927	1025
Rhin (Bas-)	26	59	350-356	592-597	799-801	928	1026
Rhin (Haut-).	26	59	357-361	598-600	802-804	929	1027
Rhône-et-Loire, puis Rhône.	26	59	363-366	603-605	806	930	1028
Saône (Haute-). . . .	27	60	373-378	610	812	931	1029
Saône-et-Loire	27	60	379-384	611-612	813	932	1030
Sarthe.	28	60	388-391	614	»	933	1031
Seine	»	61	392-399	615-618	815-824	934-940	1032
Seine-Inférieure . . .	28	61	100-408	619	831-832	941-942	1033
Seine-et-Marne. . . .	29	62	409-415	620-621	825-827	943-944	1034
Seine-et-Oise.	29	62	416-423	622-623	828-830	945-946	1035
Sèvres (Deux-). . . .	30	63	424-426	624	834-835	947	1036
Somme	30	63	427-434	625-626	836-837	948-949	1037
Tarn.	30	63	435-438	627-628	840-841	949	1038
Tarn-et-Garonne . . .	(formé en 1808.)	»	»	»	»	950	1039
Var	31	64	439-443	629	842	951	1040
Vaucluse.	»	64	444-445	630	843	952	1041
Vendée	31	65	446-447	631	844	953	1042
Vienne.	31	65	448-449	632	»	954	1043
Vienne (Haute-) . . .	32	65	450-452	633-634	845	955	1044
Vosges.	32	66	453-459	635-636	846-847	956	1045
Yonne.	32	66	460-465	637-638	848	957	1046
Algérie	»	»	»	»	»	»	1047

(Il y a en outre les votes des armées, et ceux des divisions militaires, sans parler des départements étrangers qui n'ont pas été relevés ici pour ne pas allonger ce tableau outre mesure).

3. Esprit public et histoire administrative.

A. — 1790 à l'an IV.

C. — Pièces annexes des procès-verbaux des Assemblées : lettres, adresses, etc., série classée chronologiquement : les recherches se font à l'aide des tables des Assemblées.

D*IV 1-72. — Papiers du Comité de Constitution (Ass. Constituante).

DXXIX 1-101. — Papiers du Comité des Rapports (Constituante); les 16 premiers cartons classés par ordre de départements.

DXXIX *bis* 1-44. — Papiers du Comité des Recherches (Constituante); en particulier les 23 premiers cartons (classement chronologique).

DXXXIV 1-8. — Papiers du Comité des Dons patriotiques (Constituante).

DXL 1-30. — Papiers du Comité des Pétitions, dépêches et correspondance (Législative et Convention). Plusieurs séries départementales.

F1cIII. — Série dite d'esprit public; adresses, fêtes, serments comptes rendus administratifs (1790-1870, v. au § Élections). Cette série intéresse également les §§ B. C. D.

F7 4551-4575. — Papiers du Comité de sûreté générale : série départementale; arrestations, détentions, mise en liberté :

4551. Ain — Alpes (Basses-).
4552. Alpes (Hautes-) — Ardèche.
4553. Ardennes — Aude.
4554. Aveyron — Calvados.
4555. Cantal.
4556. Charente — Cher.
4557. Corrèze — Dordogne.
4558. Doubs — Eure.
4559. Eure-et-Loir — Gard.
4560. Garonne (Haute-) — Gironde.
4561. Hérault.
4562. Ille-et-Vilaine — Loir-et-Cher.
4563. Loire — Lot.
4564. Lot-et-Garonne — Maine-et-Loire
4565. Manche — Marne (Haute-).
4566. Mayenne — Nord.
4567. Oise — Orne.
4568. Pas-de-Calais — Rhin (Haut-
4569. Rhône — Sarthe.
4570. Seine-Inférieure.
4571. Seine-et-Marne.
4572. Seine-et-Oise (A-H).
4573. Seine-et-Oise (I-W).
4574. Sèvres (Deux-) — Vaucluse.
4575. Vendée — Yonne.

C. — Rapports des représentants en mission, dans les papiers annexés aux procès-verbaux des Assemblées (classement chronologique). Pour chaque mois, les documents de la Convention sont classés suivant un cadre uniforme : Notes et minutes pour la rédaction du Procès-Verbal; minutes de lettres, motions, discours, projets de décrets relatifs au procès-verbal; lettres adressées à la Convention par les représentants en mission, les généraux, etc.; lettres, adresses, pétitions, contenant dons pour frais de la guerre, etc.; lettres de représentants du peuple, démissions, demandes de congé, etc.; lettres et adresses des administrations et des corps constitués; lettres, adresses, pétitions individuelles et de sociétés populaires.

DI 1-46. — Papiers des représentants envoyés en mission dans les départements.

DXLII 1-6. — Papiers du Comité de salut public (résidu). Mission des représentants, correspondance de municipalités et de sociétés populaires.

AFII 82-146, 147-197. — Papiers des missions classés par départements et par grandes circonscriptions (Nord, Ouest, Midi); dans chaque circonscription les documents sont rangés par ordre chronologique de 1793 à l'an IV. Le Comité de salut public paraît avoir établi un bureau pour chacune de ces circonscriptions.

AFII 279. — Arrêtés des représentants en mission en l'an II et l'an III.

ADI 79-83. — Brochures concernant les missions des représentants (1792 an IV).

F^{7} 4826-6138. — Papiers de la Police générale : *Émigration*; deux séries, l'une départementale, l'autre par ordre alphabétique de personnes.

On donne ici un tableau de la série départementale :

Ain, 4826-4835^{2}.
Aisne, 4836-4844^{5}.
Allier, 4845-4850^{2}.
Alpes (Basses-), 4851-4855^{2}.
Alpes (Hautes-), 4856-4857.
Alpes (Maritimes-), 4858-4867^{3}.
Ardèche, 4868-4872^{4}.
Ardennes, 4873-4880^{2}.
Ariège, 4881-4883.
Aube, 4884-4890^{2}.
Aude, 4891-4893^{2}.
Aveyron, 4894-4901^{2}.
Bouches-du-Rhône, 4902-4954^{12}.
Calvados, 4955-4979^{6}.
Cantal, 4980-4986^{2}.
Charente, 4987-4991^{2}.
Charente-Inférieure, 4992-4995.
Cher, 4996-4998.
Corrèze, 4999-5003^{2}.
Côte-d'Or, 5004-5026^{4}.
Côte-du-Nord, 5027-5031^{2}.
Creuse, 5032-5033.

Dordogne, 5034-5043.
Doubs, 5044-5056^{2}.
Drôme, 5057-5060^{2}.
Eure, 5068-5081^{2}.
Eure-et-Loir, 5082-5089^{3}.
Finistère, 5090-5097^{2}.
Gard, 5099-5106^{2}.
Garonne (Haute-), 5107-5117^{2}.
Gers, 5118-5123.
Gironde, 5124-5138^{2}.
Hérault, 5140-5148^{2}.
Ille-et-Vilaine, 5149-5163^{2}.
Indre, 5164-5165.
Indre-et-Loire, 5166-5171.
Isère, 5172-5182^{4}.
Jura, 5185-5192^{2}.
Landes, 5193-5196^{2}.
Loir-et-Cher, 5198-5202^{2}.
Loire, 5203-5205.
Loire (Haute-), 5206-5208^{2}.
Loire-Inférieure, 5209-5231^{2}.
Loiret, 5232-5238^{2}.
Lot, 5239-5245^{2}.
Lot-et-Garonne, 5246-5255^{3}.
Lozère, 5256-5260.
Maine-et-Loire, 5263-5277^{4}.
Manche, 5278-5290^{4}.
Marne, 5291-5300.
Marne (Haute-), 5301-5309^{2}.
Mayenne, 5310-5317^{4}.
Meurthe, 5318-5330^{2}.
Meuse, 5331-5344^{2}.
Morbihan, 5361-5365.
Moselle, 5366-5390^{4}.
Nièvre, 5392-5394^{2}.
Nord, 5395-5440^{10}.
Oise, 5441-5446.
Orne, 5447-5463^{2}.
Pas-de-Calais, 5468-5481^{4}.
Puy-de-Dôme, 5482-5489.
Pyréuées (Basses-), 5490-5493.
Pyrénées (Hautes-), 5494-5496^{2}.
Pyrénées(Orientales-),5497-5507^{2}.
Rhin (Bas-), 5508-5563^{2}.
Rhin (Haut-), 5564-5573^{2}.
Rhône, 5574-5577^{2}.
Saône (Haute-), 5579-5587^{2}.
Saône-et-Loire, 5588-5601^{2}.
Sarthe, 5602-5608^{2}.
Seine, 5609-5651^{10}.
Seine-Inférieure, 5652-5672^{4}.
Seine-et-Marne, 5673-5681.
Seine-et-Oise, 5682-5699^{4}.
Sèvres (Deux-), 5700-5703^{2}.
Somme, 5704-5714^{4}.
Tarn, 5715-5719^{2}.
Var, 5720-5751^{2}.
Vaucluse, 5752-5767^{2}.
Vendée, 5768-5774^{2}.
Vienne, 5775-5778.
Vienne (Haute-), 5779-5781^{2}.
Vosges, 5782-5785^{2}.
Yonne, 5786-5789^{2}.

F^{7} 3328-3436. — Papiers concernant les émigrés, en particulier une petite série départementale (Listes et objets généraux) de F^{7} 3330 à F^{7} 3355. — Une série alphabétique de F^{7} 3356-3433. — Les cartons F^{7} 3434-3436 renferment les minutes d'éliminations qui n'ont pas été signées par le ministre et dont l'expédition n'a pas eu lieu.

BBI 62-128. — Émigrés : Correspondance et listes.

ADXVI 17-83. — Série départementale de brochures relatives à l'histoire des départements de 1789 à 1815.

AA 1-12. — Documents sur le fédéralisme dans les départements (1793).

F^{3} Administration communale (pour mémoire).

B. — *De l'an IV à l'an VIII.*

Je n'indique pas à nouveau, ici, les séries citées dans le § A et qui renferment des documents pour cette période et les suivantes, ainsi F^{1c}III (1790-1870), etc. En revanche, j'y note les séries de la Police générale qui, commençant à l'an IV, vont parfois jusqu'en 1815.

AFIII 24-267. — « Les 57 cartons cotés ainsi sont classés par ordre de départements. Pour indiquer l'objet des documents qu'ils renferment on n'a pas trouvé de meilleur titre que celui d'*Affaires départementales*. Pour chaque département les documents sont répartis par dossiers se rapportant aux matières suivantes : Tribunaux de commerce. Signatures des autorités. Vérification des caisses publiques. Hospices. Papier-monnaie. Contributions. Adresses au Directoire. Elections. Le tout se référant aux années 5, 6, et 7. »

AFIII 297-304. — Série départementale du personnel : « Pétitions, adresses, réclamations avec pièces jointes, envoyées au Directoire, en vue de places à obtenir, de destitutions à faire, et accompagnées fréquemment de notes ou de mémoires sur la situation morale et politique des départements » (il s'agit du personnel relevant de l'Intérieur et de la Justice). (An IV à l'an VIII).

AFIII 314-637. — Arrêtés du Directoire (11 brumaire an IV-18 brumaire an VIII). — Ces arrêtés sont intéressants par les pièces, rapports, pétitions, etc., qui les accompagnent; on y trouve aussi des messages et des lettres du Directoire (1).

F^{7} Il ne saurait être question de donner ici toutes les subdivisions des papiers de la Police générale; on se bornera à indiquer les principales séries départementales :

F^{7} 3645-3700. — Série dite de *Statistique personnelle et morale*, classée par départements et comprenant les années 1791 à 1820. Plusieurs des années de l'an VIII à 1820 manquent complètement pour un assez grand nombre de départements.

F^{7} 6139-6997. — Série dite *Affaires politiques* (an V-1830). Le classement n'est pas départemental, ni chronologique; les recherches se font à l'aide de répertoires alphabétiques de l'époque; les demandeurs auront donc soin d'indiquer toujours des *noms de personnes*.

(1) A compléter par F^{7} 4368-4374 (chronologique).

F^7 7090-8007. — Série dite *Affaires diverses* (an IV à l'an XI), Très importante par les rapports qu'elle contient sur la situation politique des départements pour ces sept années; le classement n'est pas départemental; les recherches, dans cette série, sont assez longues.

BB^{18} 1-1580. — Papiers de la correspondance générale de la division criminelle au Ministère de la Justice. Classés par départements de l'an IV à 1815; chronologiquement de 1815 à 1851.

C. — *De l'an VIII à* 1830.

(Outre les séries précédemment indiquées.)

F^1BI 131-260. — Dossiers du personnel administratif : préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture.

F^1BII 1-1439. — Dossiers du personnel administratif : maires, conseillers municipaux, etc. (partie départementale).

F^1A 401-541. — Arrêtés, circulaires, adresses des préfets (1789-1835).

F^2I 101-121^{16}. — Précédents administratifs (affaires importantes), jusqu'en 1840.

F^7 3900-3905. — Rapports de la gendarmerie : An V-XII. (Classement départemental).

F^7 3906-4215^2. — Rapports de la gendarmerie : (1815-1830) (classement départemental).

F^7 7019-7068. — Invasion de 1814 : missions extraordinaires dans les divisions militaires (classés par divisions militaires).

F^7 8008-8969. — Arrondissements de police sous le premier Empire :

En particulier : F^7 8375-8395, *Situation des départements* (classés par ordre de départements).
F^7 8397-8630, deux séries départementales de rapports de police (an XII-1814).

F^7 8970-9584. — Série dite *Affaires administratives* (1814-1830) : plusieurs séries départementales.

F^7 9627-9712. — Fonds particulier intitulé à la police : *Situation des départements* (1815-1830). Le classement est départemental (chaque département comporte à peu près un carton. — Pour la période de la Restauration, également, il existe des répertoires de l'époque qui permettent des recherches dans d'autres séries que celles signalées ici ; les demandeurs

devront donc, quand il sera possible, donner des *noms de personnes*.

AA 1-12. — Papiers sur l'esprit public au 20 mars 1815.

C. De 1830 a 1851.

(Outre les séries indiquées ci-dessus).

Pour cette période, la série F^7 ne fournit aucun document politique; la série $F^{1c}III$ ne contient presque rien; il y a, en somme, pour ces vingt et une années, une lacune presque totale : on comblera cependant, en partie, les vides existant dans les séries ordinairement consultées, en examinant les papiers suivants :

CC 499-812. — Procès politiques de la Cour des Pairs (1815-1847).

BB^{18} 1-1450. — Correspondance générale de la division criminelle du Ministère de la Justice (classement chronologique de 1815 à 1851; les demandes doivent donc être exactement *datées*).

BB^{20} 1-228. — Comptes d'assises (an VIII-1860) à consulter pour les procès politiques.

4. Histoire économique et financière (1).
1790-1851.

Q^2 1-189. — Vente des biens nationaux : Comité d'aliénation des domaines (Assemblée constituante) : procès-verbaux d'estimation des domaines nationaux; feuilles d'évaluation, soumissions des municipalités pour l'acquisition des domaines et correspondance relative ; décrets d'aliénation en faveur des municipalités.

Ain, Q^2 1-3.
Aisne, Q^2 4-8.
Allier, Q^2 9.
Hautes-Alpes, Q^2 10.
Basses-Alpes, Q^2 11-12.
Ardèche, Q^2 13.
Ardennes. Q^2 14.
Ariège, 15.
Aube, 16-17.
Aude, 18.
Aveyron, 19.
Bouches-du-Rhône, 20.
Calvados, 27-33.
Cantal, 34-35.
Charente, 36.
Charente-Inférieure, 37.
Cher, 38.
Corrèze, 39.

(1) Voir plus haut, p. 213, note 3, l'observation relative aux Archives de la Chambre des députés.

Côte-d'Or, 40-41.
Côtes-du-Nord, 42.
Creuse, 43.
Dordogne, 44.
Doubs, 45-46.
Drôme, 47-48.
Eure, 49-52.
Eure-et-Loir, 53-55.
Finistère, 56.
Gard, 57.
Haute-Garonne, 58.
Gers, 59.
Gironde, 60.
Hérault, 61-62.
Ille-et-Vilaine, 63-64.
Indre, 65.
Indre-et-Loire, 66-70.
Isère, 71-76.
Jura, 77-80.
Landes, 81.
Loir-et-Cher, 82-86.
Loire (voy. *Rhône* et *Loire*).
Loire (Haute-), 87.
Loire-Inférieure, 88.
Loiret, 89-91.
Lot, 92.
Lot-et-Garonne, 93.
Lozère, 94.
Maine-et-Loire, 95-96.
Manche, 97.
Marne, 98-99.
Marne (Haute-), 100.
Mayenne, 101.
Meurthe, 102-105.
Meuse, 106.
Morbihan, 107.
Moselle, 108.
Nièvre, 109.
Nord, 110-113$^{1-2}$.
Oise, 114-115.
Orne, 116.
Paris, 117-126.
Pas-de-Calais, 127-128.
Puy-de-Dôme, 129-131.
Pyrénées (Hautes-), 132.
Pyrénées (Basses-), 133.
Pyrénées-Orientales, 134.
Rhin (Haut-), 135.
Rhin (Bas-), 136.
Rhône-et-Loire, 137-141.
Saône (Haute-), 142-143.
Saône-et-Loire, 144-146.
Sarthe, 147-148.
Seine (voy. *Paris*).
Seine-Inférieure, 149-164.
Seine-et-Marne, 165-167.
Seine-et-Oise, 168-171.
Sèvres (Deux-), 172.
Somme, 173-176.
Tarn, 177-178.
Tarn-et-Garonne (voy. *Aveyron*, *Haute-Garonne*, *Gers*, *Lot-et-Garonne* et *Garonne*).
Var, 179.
Vendée, 180.
Vienne, 181.
Vienne (Haute-), 182.
Yonne, 184-187.
Etats des décrets d'aliénation, rendus en faveur des municipalités (1790-1791), 188-189.

C. — Procès-verbaux d'estimation et décrets d'aliénation des biens nationaux (*passim*).

Dxxix. — Papiers du Comité des rapports . . . }
Dxxix *bis*. — Papiers du Comité des recherches. } Documents sur les subsistances.
Dxli. — Papiers du Comité des subsistances. }

F⁷ 3619-3642. — Mercuriales. Commerce et subsistances, an XII-1816.

3620. Ain — Alpes-Maritimes.
3621. Ardèche — Aube.

3622. Aude — Bouches-de-la-Meuse.
3623. Bouches-du-Rhin. — Bouches-du-Weser.
3624. Calvados — Corse.
3625. Côte-d'Or — Dyle.
3626. Ems-Occidental — Gard.
3627. Garonne (Haute) — Gers.
3628. Gironde.
3629. Hérault — Jura.
3630. Landes — Loire (Haute-).
3631. Loire-Inférieure — Lot.
3632. Lot-et-Garonne — Meurthe.
3633. Meuse — Moselle.
3634. Nèthes (Deux-) — Ourthe.
3635. Pas-de-Calais — Puy-de-Dôme.
3636. Pyrénées (Basses-) — Rhin (Bas-).
3637. Rhin (Haut) — Rome.
3638. Sambre-et-Meuse — Seine.
3639. Seine-Inférieure.
3640. Seine-et-Marne — Tarn.
3641. Tarn-et-Garonne — Vaucluse.
3642. Vendée — Zuiderzée (1).

DIV *bis*. — Papiers du Comité de division.
AFII 68-74. — Papiers de la secrétairerie d'État . . . .
} Documents sur les tribunaux de commerce.

F. — Les subdivisions de F agriculture, industrie, commerce, statistique ; dans l'état actuel du classement de ces séries il n'est pas possible de donner d'indications départementales très précises.

DVI 1-64. — Papiers du Comité des finances avec quelques séries départementales ; 13 : dépenses du culte ; 20-55 : impôts, assignats, etc.

F^{2}I. — Administration départementale, *passim*.

F^{2}II. — Comptabilité départementale, classée par départements.

DVIII 1-3. — Papiers du Comité des assignats et monnaies.

F^{3}. — Comptabilité communale (pour mémoire).

(1) Ici, par exception, nous avons indiqué les départements étrangers, parce que nous avons suivi textuellement les indications existant dans l'inventaire manuscrit.

5. Cultes.

1790-1851.

F^{19} 398-481. — Papiers concernant les cultes, classés par départements, mais abondants surtout pour les départements étrangers; la Direction des cultes conserve des documents concernant l'administration et la police des cultes sous le premier Empire.

Div *bis*. — Papiers du Comité de division (circonscriptions ecclésiastiques).

Dxix. — Papiers du Comité ecclésiastique (avec quelques classements départementaux).

F^{7}. — Papiers de la Police générale; dossiers abondants pour la période de l'an IV à l'an X.

Dxxxviii. — Papiers du Comité d'instruction publique (*passim*). En outre, quelques papiers dans F^{e}I et Dvi.

6. Instruction publique (1).

1790-1851.

Dxxxviii. — Papiers du Comité d'instruction publique (Lég. et conv.).

F^{17}. — Papiers actuellement en cours de classement; on y trouve des documents de 1790 à 1880 et au delà. Un inventaire de cette série ne peut être donné actuellement. (Importante série des Écoles centrales).

BB' 148. — Papiers des Ecoles centrales : Cours de législation.

AFiii 107-109. — Papiers du Directoire (an IV à an VII).

7. Histoire judiciaire.

1790-1851.

Diii 1-391. — Papiers du Comité de législation (série départementale de 1-310).

Dxvii 1-9. — Papiers du Comité de judicature.

Div *bis*. — Papiers du Comité de division (circonscriptions judiciaires).

(1) On conserve au Ministère de l'Instruction publique l'importante série des procès-verbaux du Conseil de l'Université, à partir de 1809.

F^{3} 379-886. — Circonscriptions judiciaires, État civil.
CC 50-63. — Epuration des tribunaux en 1807 (Pièces annexes).
BI 18-24. — Personnel judiciaire (1790-an VI) (Élections).

8. Histoire militaire.
1790-1851.

AFII 282-289, 375-390. — Administration de la guerre; personnel des bataillons des villes et des départements. (Par ordre de départements).
F^{9} 1-967. — Papiers de la Police militaire (1790-1848). Conscription, en particulier.
F^{7} 3581-3617. — Conscription et garde nationale : an VI-1815. (Classement départemental).
BB^{18} 1-100. — Procès pour infraction à la loi sur la conscription. (Départements).
F^{2}I 1183-1200. — Logement et entretien des gens de guerre, (an V-1829).

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

